RAPPORT ANNUEL 2010-2011
SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

Table des matières

Rapport d'activités 3
Rapport de la direction 5
Rapport de l'auditeur indépendant 7
Société Innovatech du Grand Montréal – Bilan 8
Société Innovatech du Grand Montréal – Résultats et déficit cumulé 9
Société Innovatech du Grand Montréal – Flux de trésorerie 10
Société Innovatech du Grand Montréal – Notes complémentaires 11

Rapport d’activités

Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n’ont pu être vendus à l’acheteur.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive des placements actuellement en portefeuille pour le compte de l’acheteur.

Afin de transférer le risque de juste valeur des placements dans les sociétés à l’acheteur, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Le contrat prévoit également le paiement par l’acheteur d’un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. En outre, à l’expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l’acheteur rachètera les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l’acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l’acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d’apports de capitaux dans les sociétés conservées. L’emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l’égard des distributions provenant des sociétés. L’emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Au cours de l’exercice, la Société a enregistré une perte nette de 259 464 $.

Rapport d'activités

Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte quatre (4) membres.

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration d'Innovatech Grand Montréal était composé des personnes suivantes :

M[e] Pierre B. Lafrenière, président du conseil
Vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur
Premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec

M[me] Sylvie Chagnon, administratrice
Vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur
Vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de comptes appropriée.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

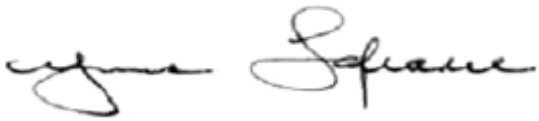

M^e^ Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration

M. Yves Lafrance
Administrateur

Innovatech
Montréal

États financiers

31 mars 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Grand Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

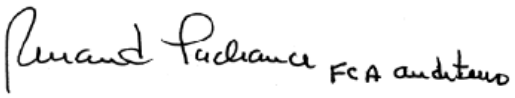

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 13 juillet 2011

Société Innovatech du Grand Montréal

Bilan

Au 31 mars

	2011	2010
ACTIF		
Encaisse	**15 952 $**	27 171 $
Placements temporaires (certificats de dépôt, 0,16% à 1,04%, échéant en avril 2011)	**4 843 146**	5 082 596
Placements (note 5)	**9 736 568**	9 437 764
Somme à recevoir	**4 254**	5 895
Autres éléments d'actif	**20 801**	37 298
	14 620 721 $	14 590 724 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer (note 6)	**28 089 $**	37 432 $
Emprunt (note 5)	**9 736 568**	9 437 764
	9 764 657	9 475 196
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 7)	**232 948 000**	232 948 000
Déficit cumulé	**(228 091 936)**	(227 832 472)
	4 856 064	5 115 528
	14 620 721 $	14 590 724 $

Engagements d'investissement (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration

Yves Lafrance
Administrateur

Société Innovatech du Grand Montréal

Résultats et déficit cumulé

De l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
Produits		
Revenus d'intérêts sur les placements	**482 085 $**	472 517 $
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	**25 216**	10 398
Autres revenus	**-**	6 984
	507 301	489 899
Charges d'investissement		
Honoraires de gestion de placements	**-**	3 363
Perte de change	**90 730**	504 889
Frais d'intérêts	**482 317**	472 722
	573 047	980 974
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	**57 313**	3 117
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	**94 819**	139 284
Assurances	**37 796**	37 796
Frais de bureau	**3 790**	3 144
	193 718	183 341
Perte nette	**(259 464)**	(674 416)
Déficit cumulé au début	**(227 832 472)**	(227 158 056)
Déficit cumulé à la fin	**(228 091 936) $**	(227 832 472) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	**(259 464) $**	(674 416) $
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Somme à recevoir	**1 641**	(5 895)
Autres éléments d'actif	**16 497**	18 424
Charges à payer	**(9 343)**	(48 910)
	(250 669)	(710 797)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	**(377 555)**	(333 660)
Produit de disposition de placements	**78 751**	123 152
	(298 804)	(210 508)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunt	**377 555**	333 660
Remboursement de l'emprunt	**(78 751)**	(123 152)
	298 804	210 508
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(250 669)**	(710 797)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**5 109 767**	5 820 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**4 859 098 $**	5 109 767 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	**15 952 $**	27 171 $
Placements temporaires	**4 843 146**	5 082 596
	4 859 098 $	5 109 767 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q.,c.S-17.2.0.1).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placements et à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Aux 31 mars 2011 et 2010, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur / vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Placements

Les placements se composent de parts de sociétés en commandite ainsi que d'un prêt. Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance, compte tenu d'un contrat dérivé existant entre la Société et l'acheteur qui prévoit que, à la fin du contrat en mars 2015, l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

Le prêt est classé dans la catégorie des prêts et créances. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les placements » de l'état des résultats.

Somme à recevoir

La somme à recevoir est classée dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance, compte tenu du contrat dérivé sur les placements qui prévoit que la somme sera réglée à la valeur comptable à la fin du contrat en mars 2015. Par conséquent, la juste valeur de la somme à recevoir est considérée équivalente à sa valeur comptable.

Emprunt

L'emprunt est classé dans la catégorie des autres passifs financiers.

Charges à payer

Les charges à payer sont classées dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des charges à payer est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Perte de change » de l'état des résultats.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptablilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards - IFRS*). Par conséquent, la Société appliquera, à compter du 1er avril 2011, les IFRS.

4. *Hiérarchie des évaluations à la juste valeur*

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1
La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2
La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3
La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment:

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2011
Actifs financiers				
Encaisse	**15 952 $**	**- $**	**- $**	**15 952 $**
Placements temporaires	**4 843 146**	**-**	**-**	**4 843 146**
	4 859 098 $	**- $**	**- $**	**4 859 098 $**

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2010
Actifs financiers				
Encaisse	27 171 $	- $	- $	27 171 $
Placements temporaires	5 082 596	-	-	5 082 596
	5 109 767 $	- $	- $	5 109 767 $

5. Placements

	2011	2010
Placements dans des sociétés en commandite	**9 736 568 $**	9 437 764 $

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient un placement sous forme de prêt dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5% sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel fixe de 5%, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Compte tenu du contrat entre la Société et l'acheteur, bien que la juste valeur des placements et de l'emprunt soit de 4 791 670 $, aucune dépréciation n'est comptabilisée étant donné que le règlement de ceux-ci se fera à la valeur comptable à l'échéance. De plus, c'est l'acheteur, et non la Société, qui est le bénéficiaire de la plus-value ou de la moins-value. La juste valeur des parts dans les sociétés en commandite de 4 791 670 $ est basée sur les états financiers de ces sociétés au 31 mars 2011 qui à titre de sociétés de placement, sont évaluées à la juste valeur.

6. Charges à payer

Les charges à payer comprennent une somme de 23 705 $ due à une entité sous contrôle commun au 31 mars 2011 (37 432 $ au 31 mars 2010).

7. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

	2011	2010
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires	**232 948 000 $**	232 948 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

8. Informations concernant le capital

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir de l'actionnaire. Au 31 mars 2011, l'avoir de la Société a un solde de 4 856 064 $ (solde de 5 115 528 $ au 31 mars 2010).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat dérivé a été conclu tel qu'expliqué à la note 5.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La Société détient un prêt ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique de l'entité concernée.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de devise

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar américain. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2011, l'encaisse et les placements temporaires libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 013 333 $ (2 100 798 $ au 31 mars 2010). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat dérivé prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements dans des sociétés en commandite entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

En considérant les données citées ci-haut au 31 mars 2011 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5% de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du bénéfice net de l'ordre de 100 667 $ relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat dérivé prévoit des dispostions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

Les charges à payer sont payables dans les 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. Engagements d'investissement

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 414 899 $ au 31 mars 2011 (806 869 $ au 31 mars 2010), lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat dérivé conclu avec celui-ci.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2011.